

DEMANDE DE REALISATION / REHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Madame, Monsieur,

Vous envisagez de créer un dispositif d'assainissement non collectif ou de rénover votre installation existante :

Voici la démarche à suivre

- 1. <u>Retirer le dossier</u> auprès de la Communauté de Communes, votre mairie ou en ligne sur le site www.suisse-normande.com/nos-services/assainissement-non-collectif/
- 2. <u>Contacter le bureau d'étude</u> de votre choix pour déterminer le dispositif d'assainissement le mieux adapté en fonction des caractéristiques de la parcelle et de l'habitation (étude de filière) nous vous proposons ci-joint une liste non-exhaustive de prestataires.
- 3. <u>Remplir le formulaire</u> et le <u>retourner au SPANC</u> de la Communauté de Communes signé soit par mail (adresse ci-dessous) soit par courrier avec un exemplaires de l'étude de filière.
- **4.** Après <u>instruction du dossier</u> (contrôle de conception) et <u>avis favorable</u> transmis par courrier, vous pouvez engager les travaux soit par vous-même, soit par une entreprise que vous aurez préalablement consultée.
- **5.** <u>Prise de rendez-vous</u> avec la SAUR quelques jours avant les travaux pour un contrôle de réalisation *avant remblaiement*.
- **6.** <u>La facture</u> de contrôle de conception et de réalisation vous sera envoyée par le **Trésor Public** de FALAISE.
- **7.** Pour toute demande <u>éventuelle de subvention</u>, merci de vous renseigner <u>préalablement</u>, auprès du SPANC.

Contact

Jennifer OLIVE / Marion ROGER

Mail: m.roger@cingal-suissenormande.fr

SPANC: 02.31.79.61.63

Accueil téléphonique : sur les horaires d'ouverture de la Maison de Services

Accueil du public et téléphonique : Mercredi de 8h30 à 12h